

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 10 février 2025
N° CD-2025-1-5-3
N° applicatif 9535

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation jeunesse

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE VILLE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA COLLECTIVITE DE RÉAFFIRMER SON ENGAGEMENT À DESTINATION DES QUARTIERS POPULAIRES

Résumé : La politique de la ville a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes. Les habitants des quartiers les plus pauvres subissent un chômage et un décrochage scolaire bien plus élevés qu'ailleurs et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins.

La Collectivité européenne d'Alsace agit dans ces territoires à travers une approche transversale mobilisant ses compétences en matière d'insertion sociale, d'éducation, de développement de l'offre culturelle et sportive, et d'accès au logement via le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Elle soutient également les grands programmes de rénovation urbaine, contribuant ainsi au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

La nouvelle cartographie des quartiers prioritaires de la Ville (QPV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Les contrats de ville, premier outil de la Politique de la Ville, arrivent à leur terme et sont renouvelés en 2024 pour les six prochaines années. L'Alsace compte ainsi 7 contrats de Ville (Saverne, Haguenau/Bischwiller, Eurométropole de Strasbourg, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, Cernay et Saint-Louis Agglomération) et plus de 160 000 alsaciens habitent en QPV.

Dans un contexte de paupérisation croissante, en France mais aussi en Alsace, l'enjeu d'être aux côtés des habitants et de renforcer la cohésion sociale est primordial.

Il vous est proposé de réaffirmer l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace auprès des territoires et des Alsaciens concernés par la politique de la ville en adoptant les 7 contrats de ville précités et de valider le principe de crédits spécifiques (autrement nommés « fonds de développement urbain ») pour un montant porté de 500 000 € à 800 000 €, pour soutenir l'initiative et l'innovation locales.

1) Historique de la Politique de la Ville et engagement de la Collectivité

Depuis la crise du logement après la Seconde Guerre mondiale, la France a mis en place des plans de renouvellement urbain, mais ces grands ensembles, souvent construits rapidement et de manière défectueuse, ont progressivement révélé leurs limites. La politique de la ville a évolué pour répondre aux défis spécifiques des quartiers populaires. La loi Lamy de 2014 a notamment introduit une nouvelle géographie prioritaire, centrée sur le revenu des habitants.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans cette politique dès 2007, renouvelant son engagement en 2015 avec de nouveaux contrats de ville.

2) Une Pauvreté Persistante et Croissante

Dix ans après la loi Lamy, une nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur en janvier 2024, avec 1 362 quartiers prioritaires en France. Ces quartiers se caractérisent par une forte pauvreté (plus de 40% des habitants sous le seuil de pauvreté), un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne, et des défis sociaux comme un haut taux de familles monoparentales et un décrochage scolaire élevé.

En Alsace, la pauvreté touche 12% de la population, surtout dans les grands pôles urbains. Sur l'Eurométropole de Strasbourg, 20,7% de la population vit sous le seuil de pauvreté (le taux le plus élevé des 22 métropoles françaises), et à Mulhouse, ce taux atteint 30%.

Quatre nouveaux quartiers intègrent la carte des quartiers prioritaires en Alsace : le « centre » de la ville de Schiltigheim, les quartiers Jura-Citadelle et Risler à Strasbourg ainsi que le quartier Wihrel à Ostwald (déjà en QPV avant 2014).

3) Les Nouveaux Contrats de Ville 2024-2030 : un engagement renouvelé

Les contrats de ville définissent la collaboration entre l'État, les collectivités territoriales et leurs partenaires pour mettre en œuvre des politiques de développement solidaire et de renouvellement urbain. La préfecture pilote ce processus, avec une déclinaison par quartier en « projets d'actions territoriaux ». Des appels à projets sont lancés chaque année pour encourager les actions locales dans les quartiers prioritaires.

Pour la période 2024-2030, la Collectivité européenne d'Alsace prévoit de continuer à collaborer avec l'État, les communes et autres partenaires en signant les 7 contrats de ville à l'échelle alsacienne : de l'Eurométropole de Strasbourg, de Haguenau-Bischwiller, de Saverne, de Colmar, de l'agglomération de Mulhouse, de Cernay et de Saint-Louis.

4) Une mobilisation forte de la collectivité, avec un principe de discrimination positive territoriale

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mobiliser ses politiques pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires (QPV), en adaptant ses actions aux réalités sociales complexes de ces zones. La collectivité est présente sur le terrain, notamment avec des unités médicosociales et des dispositifs d'aide pour les habitants confrontés à la précarité. Elle investit aussi dans la rénovation urbaine, avec des projets de réhabilitation de logements, de construction d'équipements éducatifs et sportifs, et d'amélioration des infrastructures. Par exemple, sur le territoire de l'Agglomération de Mulhouse, 4 millions d'euros sont prévus pour la réhabilitation énergétique des logements sociaux dans le secteur NPNRU ; par ailleurs, s'agissant de l'Espace de Solidarité Alsace Doller, un projet

d'acquisition de bâtiment pour y intégrer des services de la Collectivité européenne d'Alsace, dont l'Espace Solidarité, est envisagé.

En matière éducative, la Collectivité européenne d'Alsace met en place des initiatives pour compenser les inégalités scolaires, telles que des partenariats avec Polytechnique et Sciences Po Strasbourg, des programmes de mixité sociale, et des restructurations de collèges dans les QPV. Ce sont près de 93 M€ d'investissements réalisés depuis 2021, à destination des collèges scolarisant des collégiens issus de QPV

La prévention spécialisée et l'insertion sociale sont également des priorités, avec des financements pour des associations et des actions visant à prévenir le décrochage scolaire et à soutenir les jeunes en difficulté.

La Collectivité européenne d'Alsace lutte également contre les discriminations et soutient des initiatives variées dans les QPV, telles que des ateliers numériques, des actions de parentalité, et des projets d'insertion pour les femmes. Enfin, des aides ponctuelles sont accordées pour des projets à impact territorial, comme la création d'un espace intergénérationnel à Saint-Louis.

L'objectif global est de renforcer l'efficacité de la politique de la ville sans redéfinir toutes les politiques, mais en ciblant spécifiquement les besoins des quartiers prioritaires.

5) Une mobilisation doublée d'un fonds spécifique permettant d'encourager l'initiative locale

Un fonds de développement urbain, déjà en place dans le Bas-Rhin, sera étendu à l'ensemble de l'Alsace. Doté de 800 000 € à l'échelle de l'Alsace d'ici 2027 (sous réserve du vote des budgets à venir), ce fonds vise à renforcer l'initiative et l'innovation locales, notamment au sein des associations de terrain. Ce fonds est réparti selon trois grandes priorités :

AXE 1 : Grandir et s'émanciper

- Favoriser la réussite éducative
- Accompagner les parents
- Favoriser l'autonomie des jeunes et des femmes
- Lutter contre toutes formes de discrimination

AXE 2 : Prendre soin de soi et des autres

- Faciliter l'accès à une alimentation saine
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Développer la pratique sportive

AXE 3 : S'insérer

- Développer des parcours de formation pour les publics fragiles
- Soutenir l'apprentissage de la langue française

Les actions seront adaptées aux spécificités de chaque quartier en tenant compte de leur profil sociodémographique. Le fonds sera réparti par territoire, sur la base d'un socle minimal de 15 000 € puis d'une part proportionnelle au nombre d'habitants de QPV, les territoires les plus denses (Strasbourg, Mulhouse) étant les premiers concernés.

Les crédits seront déployés de manière progressive de 2025 à 2027.

Au titre de l'année 2025 la répartition est fixée de la manière suivante :

	2025
Territoire Nord Alsace	35 000 €
Territoire Ouest	15 000 €
Territoire de l'EMS	432 000 €
Territoire de Colmar	18 000 €
Territoire de Mulhouse Agglomération	85 000 €
Territoire Sud Alsace	15 000 €
Total	600 000 €

6) Le fonds urbain à aujourd'hui : une pluralité de thématiques concentrées sur les plus gros quartiers

En 2023, 180 actions ont été soutenues par le fonds urbain, dont 23% de nouveaux projets. Les QPV les plus peuplés, où les porteurs de projets et associations sont les plus nombreux, sont les premiers concernés par ces aides. La majorité des projets financés – sans distinction des priorités selon les territoires – relèvent des actions culturelles (58 projets pour un total de 127 250 €), de l'accompagnement vers l'emploi (24 projets pour un total de 76 000 €) et de l'engagement jeune et citoyen (38 projets pour un total de 75 250 €). Les actions de lutte contre le décrochage scolaire, la maîtrise et apprentissage du français, le sport et l'aide à la parentalité sont aujourd'hui moins soutenues.

Parmi les exemples à noter :

- Le dispositif d'accompagnement collectif et individuel personnalisé (DACIP) financé chaque année à hauteur de 11 000 € ; dans les QPV de Neuhof et de Koenigshoffen, l'objectif est d'accompagner par une prise en charge à 360° professionnelle et de prévention des jeunes entre 16 et 25 ans sortis prématurément du système scolaire sans ou avec peu de qualification. L'ambition du dispositif est de permettre aux jeunes de se réinscrire en un an dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle choisie ;
- Les cours de Français Langue Etrangère (13 projets d'actions sociolinguistiques pour un total de 39 200 €) portés par des mairies, centres socioculturels ou associations ;
- Enfin, le co-financement de postes d'adultes relais (pour un total de 21 000 €) au sein des collèges.

7) Le fonds urbain demain

Le fonds urbain sera travaillé en étroite articulation avec les communes, les EPCI et la préfecture, afin de s'inscrire pleinement dans une logique de partenariat renforcé. L'approche retenue privilégie une individualisation des interventions, quartier par quartier, pour répondre aux enjeux spécifiques de chaque territoire. Ainsi, parmi l'ensemble des priorités identifiées, seuls les projets apportant des réponses concrètes et adaptées aux besoins locaux seront soutenus, en ciblant les leviers pertinents pour chaque quartier.

Ce dispositif encourage également l'initiative et l'innovation, avec une vigilance particulière pour éviter toute logique de reconduction systématique des financements, qui risquerait de s'apparenter à une subvention de fonctionnement pérenne. Portée directement par les territoires, cette enveloppe vise à garantir une dynamique de transformation adaptée et évolutive.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De réaffirmer l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace auprès des territoires et des Alsaciens concernés par la politique de la ville,
- D'approuver les sept contrats de Ville 2024-2030 portant sur les secteurs de Saverne, Haguenau/Bischwiller, l'Eurométropole de Strasbourg, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, Cernay et Saint-Louis, joints en annexe au présent rapport, de m'autoriser à les signer et à y apporter toutes les modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires,
- D'approuver la création du fonds de développement urbain alsacien pour un montant de 600 000 € en 2025, destiné à soutenir les initiatives locales quartier par quartier.

Sous réserve du vote du Budget Primitif 2025, les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O005	P207E01	A créer	(1091) 65-65748-338	600 000 €
TOTAL					600 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.